XVIe ANNÉE — N° 5174 — VENDREDI 30 DÉCEMBRE 1904

LA CROIX DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84, — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

LA JOURNÉE

Les Chambres sont en vacances jusqu'au 10 janvier..... seulement.

×

La loi qui dépossède les Fabriques a paru à l'« Officiel ».

×

La pétition demandant la radiation des délateurs des cadres de la Légion d'honneur produit une profonde impression sur l'opinion.

×

Des perquisitions ont été faites chez Me Noilhan, malgré son titre d'avocat.

M. Boucard déclare, malgré ce qui a été dit, que son opinion n'est pas encore faite.

Me Noilhan aurait laissé entendre que M. Syveton avait reçu la veille de sa mort un « avis amical » d'avoir à disparaître.

De qui émanait l'avis?

×

M. Boni de Castellane annonce une demande d'interpellation sur la situation au Maroc où la France peut être [illegible] peu engagée dans de très graves complications.

×

LA GUERRE. — Deux dépêches russes aujourd'hui :

L'une du général baron de Kaulbars, annonçant à l'empereur qu'il a pris possession du commandement de la troisième armée de Mandchourie ;

L'autre du général Sakharoff, rendant compte de divers combats d'avant-postes et affirmant que des bandes de Kounghouses soldés, organisés et commandés par les Japonais, opèrent sur le flanc gauche des troupes russes.

Une dépêche de Tokio assure que la garnison de Port-Arthur n'est pas du tout découragée et que, malgré ses pertes, elle espère tenir jusqu'au 1er mars. Cette même dépêche maintient que le général russe Kondratchenko a été tué et que les généraux Smyrnoff et Stœssel sont blessés.

C'est demain matin, vendredi, que le Mikado reçoit, avec grand éclat, l'amiral Togo, l'amiral Kamimoura et plusieurs hauts officiers de sa flotte.

La Chambre des Pairs du Japon a voté, à l'unanimité, le budget de la Guerre pour 1905 et toutes les augmentations d'impôt exigées pour faire face aux frais de la guerre.

L'empereur Nicolas II est parti, ce matin, pour Odessa, où il va saluer les troupes en partance pour l'Extrême-Orient.

On annonce de Tokio que les Japonais ont occupé, hier mercredi, tout le fort d'Erlung-Chan.

×

ETRANGER. — Le correspondant du « Times », à Tanger, assure que le ton général de la presse française au sujet du Maroc a eu pour immédiat résultat de convaincre le Maghzen qu'il était inutile de chercher à se soustraire à l'influence de la France agissant d'accord avec l'Angleterre.

— Des Marocains ont pillé, aux environs de Tanger, le jardin d'un Anglais et tué le domestique espagnol qui essayait de défendre la propriété.

(Lire la suite et nos dernières informations dans notre deuxième page.)

ENCORE LE SIMPLON

Le 30 septembre dernier, nous avons, ici même, soumis au lecteur une petite étude historique du Simplon. Nous avons dit comment, après trois échecs et une dépense de plus de 100 millions, les gigantesques travaux de la perforation de la montagne et l'établissement d'un tunnel de près de 20 kilomètres étaient à la veille d'être terminés.

Il ne restait plus alors, en effet, que 244 mètres à forer pour que les deux équipes de travailleurs se rencontrent, après avoir fourni à peu près la même somme de travail : 10 kilomètres environ sur le versant d'Italie et 10 kilomètres aussi sur le versant Suisse.

On annonçait alors que tous les obstacles de la construction du tunnel étaient heureusement vaincus. On tenait pour quantité négligeable les 200 mètres à briser pour que le souterrain fût achevé. Les voûtes étaient maçonnées. Il ne fallait plus que les raccorder. On disait : le Simplon est ouvert.

Ces espérances ne sont pas réalisées. Les 244 mètres à perforer encore sont devenus, en quelques jours, un obstacle presque décourageant. — Le jaillissement imprévu de sources d'eaux chaudes — très chaudes, dégageant une épaisse vapeur — et qu'on n'est pas encore parvenu à capter, ralentit, on dit même interrompt complètement les travaux.

Ces sources d'eaux chaudes, formant des boues quasi-brûlantes, ont, en réalité, chassé les deux équipes de travailleurs.

On a vainement, jusqu'ici, essayé de tous les moyens : le bouclier lui-même qui a permis d'exécuter tant de magnifiques travaux hydrauliques a été impuissant à aveugler ces sources d'eaux chaudes qui inondent les deux vallées.

On lutte avec succès contre des eaux froides, même abondantes; mais il n'en est pas de même quand il s'agit d'eaux presque bouillantes dont les vapeurs aveuglent les travailleurs et les forcent, bon gré, mal gré, à renoncer à un travail très dangereux, presque impossible.

De ce fait, le percement du Simplon se trouve considérablement retardé.

On avait annoncé que l'ouverture du tunnel aurait lieu en avril prochain. Il n'y faut plus compter. Les ingénieurs, pour parer à ce mécompte, vont probablement être forcés de faire subir une courbe assez prononcée à la ligne du tunnel.

Il faut trouver un autre tracé pour ces 244 mètres. Et ce sera un travail très long, très coûteux et dont on ne peut pas encore déterminer l'axe. Au lieu de la ligne droite sur laquelle on comptait, il faudra faire des deux côtés un raccord courbé qui ne pourra s'amorcer qu'à une assez longue distance.

Dans ces conditions, on ne saurait prévoir la date de la perforation complète du tunnel.

C'est un très gros mécompte; c'est un surcroît de dépenses de plusieurs millions.

Cependant, — à défaut des Chambres qui ne s'inquiètent des affaires publiques que lorsque leurs misérables passions politiques sont assouvies (1), — plusieurs Chambres de commerce de France, par exemple celle du Havre et celle de La Rochelle, ont étudié avec grand soin cette question du percement du Simplon.

Elle est capitale pour le développement et la prospérité de ces deux grands ports. Elle aura, en effet, pour conséquence immédiate, la formation du réseau ferré dit le « Grand Central », qui raccourcira les distances entre nos ports de l'Océan et de la Manche et les grandes villes commerçantes d'Italie.

Il en résultera pour le centre de la France, pour Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Angoulême, Montluçon, Tours, Bourges, Dijon, Lyon, les lignes du Jura et Genève, un trafic commercial plus actif et partant plus rémunérateur. Les villes du Nord, celles du littoral de la Manche y trouveront aussi des éléments de progrès.

Le retard apporté par l'accident sus-indiqué au percement du Simplon peut permettre aux villes intéressées plus directement et aux diverses Compagnies de chemins de fer, une étude plus complète de la formation de ce « Grand Central » français. Et nous savons que des conférences du plus haut intérêt ont eu lieu, ces temps derniers, entre les directeurs de ces Compagnies, en vue d'une sorte d'union pour le trafic du réseau nouveau.

Il se peut que la création du « Grand Central » détourne vers Genève et le Simplon une partie du trafic de Marseille. Mais peu à peu l'équilibre se rétablira. Et si notre grande métropole commerciale de la Méditerranée renonce aux expériences d'un imbécile socialisme, elle retrouvera probablement assez vite sa prospérité d'autrefois.

Nous considérons donc le percement du Simplon et l'établissement du réseau ferré, qui rapprochera Milan et toutes les grandes villes du nord de l'Italie de nos ports de l'Ouest, qui fera la route plus courte que celle actuellement suivie par le trafic de Brême et d'Anvers; nous considérons cette entreprise comme une des plus avantageuses pour la France, et nous répétons notre vœu de voir prochainement vaincues les difficultés de tout ordre qui en entravent encore la réalisation....

A. P-B.

(1) Il y a pourtant une demande d'interpellation. On voudrait avoir tout au moins l'opinion du ministre des Travaux publics. Mais cette interpellation sera discutée à Pâques ou à la Trinité, quand M. de Malbrough sera revenu!

GAZETTE

LE PETIT JANVIER DE CAPRÉ

Pour notre petit janvier, M. Capré nous envoie ses pronostics concernant le premier trimestre de 1905. Ne signalons pour aujourd'hui que ceux de janvier.

La première décade est défavorable. Temps doux, pluvieux, avec alternances d'éclaircies jusqu'au 12. A partir du 13, temps froid, sec et brumeux et, vers le 19, mauvais temps, bourrasque et probablement neige.

Du 20 au 23, temps variable. Du 24 au 27, les hautes pressions font place à une succession de minimas.

Du 27 janvier au 4 février, période de bourrasques et de gros vents. Pluie et neige.

En résumé, conclut Capré, les jours critiques de la troisième décade de janvier sont les 27, 28, 30, 31 et les 2, 3, 4 et 5 février.

Il faut espérer que le Vieux Major n'a pas renoncé aux pronostics et qu'il va nous en apporter de plus rassurants pour nos bronches.

NEUTRALITÉ

Nous avons signalé ces jours-ci le fait de cet instituteur de la Haute-Garonne infligeant à ses élèves une dictée odieuse et injurieuse pour l'Eglise et, de plus, contenant des allusions politiques au moins déplacées, pour ne rien dire de plus.

Or, un de nos amis de la Haute-Marne nous envoie le texte d'une dictée en tous points semblable donnée à ses élèves par un instituteur de ce département.

Il est difficile d'attribuer ces deux faits à une simple coïncidence. Ou ces deux instituteurs ont obéi à un mot d'ordre, ou ils se sont servi d'un manuel ou du même journal pédagogique. Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible au ministre de l'Instruction publique de tolérer des abus aussi odieux, et il faut qu'il sache en tout cas que les parents ne les supporteront pas.

Pour ce qui est de l'instituteur de la Haute-Marne, une plainte formelle a été adressée à l'inspecteur d'Académie, et les parents sont fermement décidés à empêcher par tous les moyens de pareils écarts.

LA TRÊVE DE DIEU

Les pacifistes doivent se réunir en Congrès à Lausanne, à une date non encore fixée, et on annonce qu'à cette occasion on songerait à ériger sur la colline de Montriond un monument commémoratif à la Trêve de Dieu.

C'est, en effet, à Montriond, que pour la première fois fut conclue une Trêve de Dieu.

En 1036 ou 1037, les seigneurs féodaux, convoqués au Crêt de Montriond par l'évêque Hugues de Lausanne, promirent à l'Eglise de cesser entre eux les hostilités depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin de chaque semaine.

Ce monument rappellerait donc à beaucoup de nos pacifistes, qui paraissent l'avoir trop oublié, que l'Eglise catholique a toujours rempli, même aux époques les plus troublées, sa mission de paix et de charité.

MESQUINE VENGEANCE

Nous lisons dans l'*Eclair comtois* :

Un ancien militaire, âgé de 94 ans, d'Arbecey (Haute-Saône), fut élu délégué sénatorial aux dernières élections. Ce vieux brave vota contre le candidat ministériel. La vengeance du « bloc » ne s'est pas fait attendre. Le vieillard touchait, comme ancien militaire, une somme de 80 francs. Ce secours lui a été brutalement retiré. L'instituteur de la commune a poussé l'inconvenance jusqu'à dire à ce vieillard de 94 ans, d'un ton comminatoire :

— Vous rappelez-vous pour qui vous avez voté comme délégué aux élections sénatoriales?

Le vétéran riposta :

— J'ai voté selon ma conscience.

Mais les jacobins n'admettent pas que l'on vote suivant sa conscience, et on le fit bien voir au vieux brave.

Les honnêtes gens d'Arbecey ont fait une souscription pour rendre les 80 francs volés si odieusement.

LES CARTES DE VISITE

Plusieurs lecteurs nous prient de rappeler que, désireux de réserver toutes leurs ressources pour les œuvres dont la persécution rend la fondation nécessaire ou compromet l'existence, ils suppriment leurs envois de cartes de visite ou adoptent le système plus économique des bandes à 1 centime.

Quelques-uns nous invitent à conseiller la généralisation de ce moyen d'accroître les ressources de la charité.

Nous faisons bien volontiers, comme les années précédentes, écho à leur désir.

NOUVELLE NOTE SUR les revendications contre liquidateurs

La *Croix* du 14 décembre a inséré sur les revendications à exercer par suite de la dissolution des Congrégations enseignantes une note qui a attiré beaucoup de consultations à la *Société d'éducation et d'enseignement*. A toutes elle a répondu; mais il y a une catégorie de lettres auxquelles elle a fait une réponse uniforme; il est bon de résumer ici cette réponse afin d'instruire d'un seul coup nombre d'intéressés.

Ces intéressés sont les propriétaires de biens qui ont été détenus à titre précaire par des Congrégations autorisées jusqu'à la loi du 7 juillet 1904, mais aujourd'hui dissoutes par l'effet de cette loi. Ces propriétaires *n'ont aucune revendication à exercer contre le liquidateur des Congrégations dont il s'agit*. En effet, celui-ci n'est chargé de liquider que les biens *de ces* Congrégations (art. 5 § 1er de la loi de 1904), et non pas les biens *détenus par* ces Congrégations. Ce sont *les Congrégations qui n'ont jamais été autorisées* et qui ont été dissoutes par la loi du 1er juillet *1901*, qui sont pourvues de liquidateurs chargés de liquider *les biens détenus par elles* (art. 18 de cette loi). La différence est grande entre les deux textes, parce qu'elle est grande aussi entre les deux catégories de Congrégations au point de vue de leur capacité par rapport à un patrimoine.

Il serait un peu long d'expliquer ici cette différence: ce travail a été fait dans le *Bulletin de la Société d'éducation* du 15 novembre 1904, p. 1117. — Il y a lieu seulement d'engager les propriétaires de biens qui ont été détenus par des Congrégations dissoutes en 1904 à ne prendre aucune initiative et à se tenir tranquilles, sauf au cas où un liquidateur viendrait s'emparer de leurs immeubles, car alors ils lui résisteraient par les voies de droit.

Les revendications que la note du 14 décembre conseillait de hâter sont : 1° Celles des personnes qui ont donné, ou dont les auteurs ont, soit donné, soit légué des biens aux Congrégations enseignantes dissoutes par la loi de 1904; 2° Celles des personnes qui ont donné, ou dont les auteurs ont, soit donné, soit légué des biens à l'expresse condition de les employer à l'enseignement, à des Congrégations mixtes que la loi du 7 juillet 1904 n'a pas dissoutes, mais dont elle a supprimé les établissements enseignants.

L'HONNEUR & LES LÉGIONNAIRES

Allons, la Légion d'honneur n'est pas un vain hochet. Les légionnaires qui ont signé la protestation contre sa prostitution ont témoigné qu'elle est bien le signe de l'honneur.

Nul n'a le droit de faillir à l'honneur; mais quiconque en porte le signe doit être pur entre tous.

Peut-on dire que ceux qui ont trahi, dénoncé et calomnié leurs camarades et leurs chefs sont purs entre tous? Peut-on dire qu'ils n'aient pas failli à l'honneur? Peut-on dire même qu'ils soient honorables? Les journaux qui les protègent ne pouvant nier l'infamie du fait, s'efforcent d'en contester la matérialité contre toute vraisemblance et contre toute vérité.

Robert Mitchell pose, ce matin, dans le *Gaulois*, au grand-chancelier et aux membres du Conseil de l'Ordre cette question que je reprends pour le poser à tout honnête homme, quel que soit son parti, quelle que soit sa religion, quelle soit sa condition sociale :

« Si le commandant Pasquier, le directeur de la prison du Cherche-Midi, qui a **dénoncé deux cent vingt-huit de ses camarades**, vous tendait la main, lui donneriez-vous la vôtre? »

Pas un honnête homme ne répondra : je le donnerais. Et pourtant tous les honnêtes gens ne sont pas décorés, — loin de là.

Comment admettre qu'ils aient un plus haut sentiment de l'honneur que ceux qui en portent les insignes, si l'on ne reconnaît pas que ces insignes se sont égarés sur des poitrines indignes?

« La femme de César ne doit pas être même soupçonnée », a-t-il été dit. — Et le légionnaire donc! Or, les légionnaires qui ont trahi leurs camarades ne sont pas seulement soupçonnés, leur crime est démontré.

C'est en prévision de cette sorte de crime qu'un des décrets qui régissent l'Ordre national de la Légion d'honneur attribue au « chef de l'Etat le pouvoir de suspendre ou enlever l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membres du Conseil de l'Ordre... après la constatation d'actes contraires à l'honneur... »

Si la protestation des légionnaires qui ont souci de la « bonne renommée de l'Ordre », qui veulent leur Compagnie sans tache, qui veulent leur ruban sans éclaboussures, si la protestation du général Février, de M. Hébert, de l'amiral Gervais, de M. Le Myre de Vilers et de tant d'autres chevaliers, officiers, grands-officiers et grands-croix, illustres par les services qu'ils ont rendus dans l'armée, dans la magistrature, dans la diplomatie, etc., etc.; si cette protestation n'était pas suivie d'effet, il n'y aurait plus pour les légionnaires fidèles à l'honneur qu'à renoncer à l'insigne qui leur était si cher : seuls, les traîtres, les calomniateurs et les mouchards continueraient de le porter, et alors nul ne se tromperait à sa signification.

Afin qu'elle fût plus claire encore, Vadecard et le commandant Pasquier pourraient être promus grands-croix!

Seul, le grand-cordon de M. Loubet serait insignifiant, puisqu'il ne serait qu'une des charges de la fonction!

J. B.

LA RETRAITE DE M. NISARD

Par décrets rendus sur la proposition du ministre des Affaires étrangères, M. Nisard, ambassadeur de la République française près le Saint-Siège, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à dater du 1er janvier 1905, et est élevé à la dignité de grand-officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Les instituteurs blâment leur ministre

A la suite du déplacement du professeur Thalamas, nous avons vu certaines associations de professeurs et d'instituteurs voter des motions de blâme contre M. Chaumié.

Le ministre a voulu faire un exemple pour arrêter ce flot d'anarchie, et il déplace un instituteur auteur d'une de ces motions.

La presse jacobine ayant, à cette occasion, manifesté une violente mauvaise humeur, M. Chaumié fait publier par *Havas* le communiqué suivant :

On fait grief au ministre de l'Instruction publique d'avoir déplacé un instituteur adjoint de Meurthe-et-Moselle, auteur d'une motion votée récemment par l'« Amicale » de ce département.

Cette motion, prenant prétexte d'un incident récent, contenait un blâme à l'égard de l'attitude du ministre.

M. Chaumié a reçu, il y a deux jours, un rapport du recteur de Nancy lui donnant des précisions sur cette affaire.

Il apprenait par ce même rapport que le préfet de Meurthe-et-Moselle et l'inspecteur d'Académie, seuls qualifiés pour prendre une décision, s'étaient déjà mis d'accord pour déplacer l'auteur de la motion.

Nous pouvons ajouter que le ministre de l'Instruction publique n'a pu qu'approuver la mesure prise.

Le ministre estime, en effet, qu'il est inadmissible que des fonctionnaires quelconques, au sujet d'une affaire quelconque, s'érigent en censeurs publics des actes de leurs chefs.

Nous verrons bien si M. Chaumié tiendra bon jusqu'au bout.

La mort de M. Syveton

Perquisitions chez Me Noilhan

L'audition du Dr Barnay a été interrompue, hier, par l'ordre de perquisition chez Me Noilhan, ordre donné directement à M. Boucard par M. le procureur général Bulot.

Le procureur de la République, M. Fabre, et le juge d'instruction n'avaient pas voulu prendre la responsabilité d'un acte aussi grave. Jusqu'ici, en effet, le cabinet d'un avocat avait été considéré comme inviolable.

Le bâtonnier de l'Ordre des avocats, prévenu par le procureur général, a fait entendre une protestation de forme; il a dû s'incliner devant la volonté formelle de M. Bulot et a consenti à assister à la perquisition.

Faisons remarquer en passant que si, habituellement, la faculté de perquisitionner est laissée à la discrétion du juge instructeur ou à celle du procureur de la République, le procureur général n'a fait qu'user de son droit en prescrivant cette mesure.

Aux termes des articles 57 et 279 du Code d'instruction criminelle, les juges d'instruction sont quant aux fonctions de police judiciaire sous la surveillance du procureur général.

Or, une perquisition constitue au premier chef un acte de police judiciaire.

Cette remarque a son intérêt, elle établit les dissentiments profonds qui existent au sujet de cette affaire entre les deux procureurs.

Cela dit, passons à l'opération judiciaire. Elle a commencé à 4 heures et ne s'est terminée qu'à 6 h. 1/2.

MM. Bulot, Fabre, Bourdillon, Boucard et Blot, sous-chef de la Sûreté, y assistaient.

Me Noilhan occupe un appartement au rez-de-chaussée, 19, rue Chevert.

Les magistrats ont examiné tous les papiers et ont emporté deux lettres de M. Syveton.

Interviewé à la suite de la perquisition, Me Noilhan a déclaré qu'il croyait toujours au suicide de celui qu'il persiste à appeler son ami.

— Dans cette malheureuse affaire, a-t-il ajouté, j'ai le sentiment de m'être conduit comme je le devais et comme ami de Syveton et comme conseil de Mme Syveton. J'ai dû me séparer nécessairement de cette dernière, quand elle s'est vue obligée, pour se défendre contre l'accusation dont elle est l'objet, de révéler les faits que vous connaissez, à la charge de son mari. Cela me créait une situation difficile vis-à-vis d'elle, et c'est alors que je lui fis comprendre qu'il ne m'était pas possible de rester son conseiller. Elle s'en rendit, d'ailleurs, parfaitement compte, et confia, ainsi que vous le savez, ses intérêts à Me Michel Pelletier.

Me Noilhan a, de plus, laissé entendre que M. Syveton avait reçu, la veille même du procès, un avis..... amical d'avoir à disparaître.

— Au début, a-t-il dit, le ministère public et le président des assises, M. Bertulus, étaient pleins de confiance sur l'issue du procès.

Cette attitude se modifia du tout au tout quand on connut la liste des témoins convoqués par la défense.

En y voyant figurer d'anciens généraux en chef, d'anciens commandants de corps d'armée, tous ceux, ou presque tous ceux qui avaient témoigné dans le procès Dautriche, le ministère public ouvrit les yeux et comprit qu'il y avait là une sérieuse menace.

Ceci se passait le quatrième ou le cinquième jour avant le procès.

Or, c'est précisément à cette date que se produisirent les scènes qui auraient déterminé Syveton à se donner la mort.

Je vous laisse le soin d'apprécier cette coïncidence et de faire les rapprochements qui vous paraîtront indiqués.

Syveton, cependant, était un homme énergique, combatif, et de pareilles épreuves morales, si douloureuses fussent-elles, n'auraient pas suffi, certainement, à l'abattre. Il fallait porter un coup plus direct et plus décisif.

FEUILLETON DU 30 DÉCEMBRE 1904 — 4 —

LE PAIN DE CHEZ NOUS

Jean-Marie bondit, frappé en plein cœur. On le retint au moment où il allait souffleter celui qui l'insultait de si cruelle manière.

— Eh! doucement, doucement, l'ami! fit Etienne. On entend mieux que ça la plaisanterie, voyons!

Et la route, ainsi, se continua au milieu des plaisanteries et des lazzis d'un goût douteux.

Au bout d'une heure et demie, la voiture s'arrêta à l'entrée de la ville voisine, devant une grande bâtisse noire, à l'aspect fort peu engageant : la gare! Une chose tout à fait nouvelle pour Jean-Marie.

Etienne lui avait parlé souvent des chemins de fer. Même — faut-il le dire — ce n'avait pas été une mince attraction, celle du voyage à la vapeur, rapide et féerique qu'ils devaient faire ensemble et où l'on verrait, en un quart d'heure, défiler plus de pays qu'on n'en avait vu dans toute sa vie, passée si ridiculement, toujours entre les mêmes montagnes.

Joseph, souriant, s'approcha du jeune homme :

— Dis donc, petit! Donne un peu ton porte-monnaie, que j'aille prendre ton billet au guichet.

Jean-Marie le regarda d'un air de défiance, ce que voyant l'autre partit d'un grand éclat de rire.

— A ton aise, mon garçon! Débrouille-toi seul si tu peux : j'aime mieux ça!

Il s'en allait, sifflant et l'air très naturel, pas vexé le moins du monde. Son compagnon, tout de suite, le rappela.

— Joseph!

— Plaît-il?

— Je ne saurais jamais me tirer d'affaire tout seul! C'est la première fois que je voyage; prends mon argent!

Il y a là trois pièces de dix francs, une de cinq et vingt-quatre sous en petite monnaie.

— C'est bon! c'est bon! ça me connaît.....

. . . .

— Troisièmes pour Toulouse, deux.

— Dix francs vingt-cinq le billet.

— Suffit, voilà!

Et Joseph aligne deux jaunets de dix francs et une pièce de cinquante centimes.

Puis, retournant vers Jean-Marie :

— C'est quinze francs cinquante; reprends ta bourse et compte mon petiot!

Et le caissier, sans sourciller, empocha ses cent sous de bénéfice.

La saison commençait bien.

De la portière du wagon où Jean-Marie est assis, en compagnie des copains, il voit, délicieusement bleues, sous leur voile de brume, les Pyrénées s'enfuir. Et soudain, une grande mélancolie s'empare du jeune homme: c'est le pays qui s'en va! le pays où tant de braves cœurs ont voulu le retenir!..... Il est parti! Il a dédaigné le pain de chez nous, ce pain grossier et noir, mais savoureux, mais sain, qui fait les corps robustes; il a dédaigné les affections bonnes et fortes que Dieu avait mises sur sa route.....

Que trouvera-t-il à la place? Qu'est-ce qui va le dédommager de tous les sacrifices qu'il a faits, orgueilleux, sans vouloir sentir combien ils lui coûteraient?

Dans le compartiment, les caissiers s'en donnent à cœur joie de rire et de se lancer des plaisanteries grossières, ils parlent de leurs saisons passées, des bonnes ventes à bénéfices qu'ils ont touchées parfois, et à ce mot *bénéfice* ils regardent Jean-Marie en clignant de l'œil.

Ils disent leurs aventures de route, et comme quoi il vaut mieux se décider tout de suite à abandonner les idées absurdes et arriérées du village.

Ils rient aux éclats en parlant des belles filles qu'on rencontre quelquefois.....

Jean-Marie, atrocement dépaysé au milieu de cette gaieté malsaine, sent son cœur se serrer et, déjà, le plus profond découragement l'envahir.

Il est honnête, Mariette l'a dit et elle a raison. Jamais, en se réjouissant de quitter le pays, il n'a songé à se débarrasser des entraves d'une morale trop austère; jamais il ne s'est proposé d'user, pour mal faire, de l'indépendance qu'il s'est donnée. Il n'a pas ajouté foi à ce qu'on disait, au village, sur les vols et les rapines des caissiers. Il les a suivis parce qu'il espérait faire fortune et s'amuser à voir le monde.

Et, maintenant, il commence à se demander si la renommée avait tort et avec quelle sorte de gens il s'est ainsi embarqué à la légère.

Là-bas, dans un coin du wagon, Jacques, l'homme qui l'a insulté, le regarde avec de mauvais yeux moqueurs; Etienne et Joseph causent entre eux sans se préoccuper de lui le moins du monde : c'est l'exil du cœur qui commence!

VI
DEUX DOULEURS

L'ombre du soir qui descend vite sur les montagnes, en octobre, avait envahi presque complètement déjà la petite chambre où, toute seule, Anette pleurait, assise à son foyer éteint.

Depuis le dernier baiser de son fils, depuis qu'elle avait vu disparaître Jean au détour de la route du village, elle était restée là, sans bouger, sans penser presque, pleurant toutes les larmes de son cœur.

Ses autres fils n'étaient pas venus la voir; on vendangeait dans les petites vignes pierreuses, sur le penchant des collines, et, comme on ne prenait guère d'ouvriers, il n'y avait pas trop de bras pour faire le travail.

Elle pleurait seule, et, dans le fond, elle aimait encore mieux ça!

Une petite cloche se mit à sonner au loin, du côté du village :

— Le mois du Rosaire! se dit-elle; puis elle recommença, pauvre, à sangloter.

Par la porte demeurée entr'ouverte, la fraîcheur de la nuit entrait. La mère ne songea même pas à se lever pour aller fermer.

Un pas hésitant, tout à coup, se fit entendre sur le petit chemin, et quelqu'un s'arrêta devant la maison. Elle pensa :

— Voilà le pauvre Jouen qui vient chercher des pommes de terre!

Elle s'en fut vers la porte pour lui faire signe d'entrer. Mais, sur le seuil, un cri, soudain, lui échappa : Mariette était devant elle!

Si la dernière nuit, après l'entrevue du cimetière, s'était écoulée fiévreuse et troublée pour Jean-Marie, elle avait été réellement atroce pour la jeune fille.

Mariette rentrée chez elle, la veille au soir, pâle et toute palpitante, avait été interrogée par sa mère d'une façon très rude et, dans sa candeur d'honnête fille, ayant avoué sans aucune réticence la cause de son retard, avait dû subir les durs reproches de cette femme, bonne mais sans tendresse délicate et peu portée d'ailleurs aux sentiments.

— Je t'ai toujours défendu de t'attarder au village! lui avait-elle dit, et c'était une bien sotte affaire d'aller déposer des fleurs sur la tombe de Jean-Pierre dont la famille ne nous est et ne nous sera jamais rien. Je répète : ne nous sera jamais rien! Entends-tu?

Et elle regardait sa fille bien en face, avec des yeux très froids et très résolus.

— Je crois, ma pauvre, que tu as pris plaisir à lui causer encore, à lui promettre fidélité peut-être?

— Je lui ai rendu son anneau, répondit Mariette tout doucement et sans lever les yeux.

Jeannette, soudain radoucie, regarda sa fille dont le calme étrange la surprenait; puis, d'une voix brève :

— C'est bien, mais il était plus simple de faire remettre la bague à Annette. Et maintenant, comprenons-nous : affaire finie! Jamais plus un mot là-dessus; et, plus tard, quoi qu'il arrive et quand même Jean-Marie reviendrait le plus honnête garçon du monde, avec sa caisse pleine d'argent, je te préviens de ne pas perdre ton temps à me demander de l'épouser! C'est un entêté et un mauvais cœur: je ne veux pas de ça à la maison! Bonsoir, va te coucher et surtout pas de larmes inutiles! Je te défends de me reparler jamais de ça!

— C'est bon, mère, je vous le promets, répondit Mariette.

Et, sans un sanglot, sans une protestation, avec cette obéissance aveugle des filles des montagnes qui n'oseraient dire une parole de plus quand leurs parents leur ont signifié de se taire, elle se retira dans sa petite chambre..... Seulement, comme nous l'avons dit, l'insomnie de cette nuit lui fut atroce. Ce n'est pas sans souffrance que, même en face du devoir, on se brise le cœur.

Toute la journée d'après, Mariette s'était traînée à son ouvrage comme en proie à un cauchemar terrible; et sa mère qui, de temps à autre, la regardait à la dérobée, se sentait gagnée d'une sourde impatience en voyant les traces que le chagrin de la veille avait laissées sur le visage de sa fille.

Elle l'aimait, sa Mariette. Elle l'aimait même, depuis la mort de son homme, mieux que toute autre chose au monde; elle était jalouse de sa beauté, de sa réputation sans tache. Elle voulait un gendre brave et honnête comme elles deux, à côté duquel on pût marcher tête haute; d'instinct, la vieille paysanne avait horreur de tous ces campagnards de la nouvelle couche qui ne sauraient se contenter de leur situation modeste, mais bonne, mais sûre, et vont, par vanité ou par paresse, chercher fortune on ne sait où, le long des chemins.

Jean-Marie lui avait convenu tant qu'il était resté *paysan*; maintenant, il voulait devenir un « monsieur » ne craignant pas, pour cela faire, d'abandonner sa mère et son accordée; il n'y avait plus à penser à lui : tant pis si Mariette n'était pas raisonnable!

(A suivre.)

MARGUERITE D'ESCOLA.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)